

n° 140 février 2004

Editorial	1
AFCN	2
Soyons Clair	3-4-5
Formation/accréditation	5
Bienvenue	6-7
Activités des CSD	8
Infos	9
In Memoriam	10
Assurance Hospitalisation	11
Cotisation	12

Secrétariat

Mme P. Marion et
Mme M.-R. Pitruzella
Se tiennent à votre disposition
chaque jour ouvrable
entre 9h00 et 13h00
Tel 02/4283724 ou 071/310542
Fax : 071/320413
Bld Tirou, 25/9 • 6000 Charleroi
e-mail : administration.csd@incisif.org
url : www.incisif.org

Publicité:

Ph. Scaut
redaction.incisif@incisif.org

Michèle AERDEN
Editeur responsable
Bld Tirou, 25/9 B-6000 Charleroi

Chères Consœurs,
Chers Confrères,

Lors de l'Assemblée Générale, nous avons eu la joie de pouvoir accueillir 3 nouveaux administrateurs ! Et cela était d'autant plus formidable qu'ils sont jeunes et donc que cela signifie que les jeunes reprennent la relève !!

Bienvenu Stéphanie, Grégoire et Olivier !

Vous verrez que participer activement à la vie des C S D va vous prendre du temps, de l'énergie, du travail ; mais cela vous donnera aussi beaucoup de satisfactions, des amitiés et le plaisir de vivre votre profession pleinement.

Notre profession est magnifique et la maintenir comme telle, voilà le challenge auquel vous aller contribuer.

Merci pour votre engagement et bon vent dans cette aventure au sein des C S D.

C'est aussi le moment de remercier les administrateurs qui n'ont pas renouvelé leurs mandats.

Leur contribution fructueuse a permis aux C S D de progresser . Nous les en remercions et apprécions qu'ils aient accepté de continuer à siéger dans les différents groupes de travail. Rappelez-vous qu'il ne faut pas être administrateur pour participer à un Groupe de Travail dont le sujet vous intéresse.

Voilà l'équipe des C S D en place ; et au fil de l'année et des Incisif News, nous vous ferons mieux connaître vos administrateurs, leurs activités et nos projets !

Maintenant, Chères Consœurs, Chers Confrères, nous comptons sur vous tous pour venir nous rejoindre comme membres.

Donnez-nous les moyens pour assumer ce vote que vous avez exprimé lors des élections dentaires l'année passée.

Plus nous serons nombreux, plus nous ferons entendre notre voix auprès des instances externes.

Confraternellement,

Michèle Aerden
Présidente

AFCN : Scandalisée !

La profession Dentaire est scandalisée ! Non seulement les C S D affirment depuis plus d'un an leur opposition à une redevance injustifiée et elles demandent au Ministre de tutelle et à l'AFCN de reconsidérer cette redevance, mais en plus l'un et l'autre ont fait la promesse aux C S D de reconsidérer la redevance pour les dentistes.

Voilà que l'ensemble de la profession reçoit une **redevance indexée** (souvenez-vous que la redevance s'élevait à 152,42 € en 2002, maintenant elle est 163,43.€) accompagnée par une luxueuse et coûteuse brochure dont la profession pouvait fort bien se passer !

Dans cette brochure, il est expliquée que l'AFCN est mise en place pour protéger la population et les utilisateurs.

Pour rappel, la protection de la population et des utilisateurs est déjà effectuée par la taxe à l'installation qui répertorie les types d'appareils installés, la taxe à l'utilisation qui assure l'effective formation de l'utilisateur, le contrôle annuel qui assure le bon fonctionnement.

De plus, Monsieur Samijn , directeur général de AFCN a affirmé à la presse que les appareils radiologiques en dentisterie sont sans aucun danger pour les patients !

Quant à la protection des dentistes elle viserait les dermites radiologiques quasi inexistantes en dentisterie.

Donc nous voilà encore plus frustrés que l'année dernière !

Aussi, nous voulons continuer notre action et nous demandons à tous les dentistes de postposer leur paiement et de nous renvoyer la lettre jointe à la circulaire de février pour montrer que l'on ne se moque pas de la sorte de la profession dentaire.

Continuer à plier et subir ne semble pas tolérable !

Il vous reste 2 solutions :

1. ne pas réagir et nous paierons alors durant toute notre carrière cette redevance indexée.
2. réagir en postposant le paiement comme l'année dernière et en renvoyant aux C S D la lettre jointe à notre circulaire (signée, datée et cachet) avec l'espoir d'être entendus cette fois.

Il y a un risque d'une majoration de 25% (41,00 €) mais cela a été évité l'année dernière.

Nous pensons que l'action syndicale vaut ce risque, à vous de juger !

PS Si vous avez égaré la lettre de pétition, vous pouvez la redemander au secrétariat des CSD. Si vous avez déjà payé, il est encore utile à notre action de vous joindre à nous.

Consultez le site des C S D !

www.incisif.org

Comme membre des C S D, vous pouvez vous inscrire sur la liste de diffusion et vous serez averti de toute nouvelle publication

Soyons Clair !

Cours Gratuits : soyons clair !

Non, les C S D ne désirent pas devenir un organisme vendeur de cours !

Leur raison d'être est et reste la défense professionnelle !

Mais à partir du moment où la formation continue n'est plus simplement une obligation morale, mais devient obligatoire pour **le maintien de l'agrément du Titre Professionnel Particulier**, les C S D estiment que c'est un service à rendre à ses membres que d'offrir des formations. Cela est réalisable grâce à un contrôle strict des coûts et à une gestion financière saine de notre association.

La mise en place du système d'accréditation a vu une envolée du prix des cours.

Les C S D craignaient que, pareillement, l'**obligation légale de formation continue** entraîne à nouveau une augmentation des prix. Soyons clair : Nous considérons l'organisation gratuite des **cours de qualité** comme service à nos membres !

L'accréditation : soyons clair !

En 2003, trois événements importants pour les C S D ont eu lieu.

- * la levée de la motion de son Assemblée Générale concernant l'accréditation
- * les élections dentaires qui ont enfin rendu aux C S D la représentativité au sein de l'INAMI à laquelle elles avaient droit depuis 1997
- * l'obligation de formation continue dans le cadre du maintien de l'agrément

Cela nous permet à présent de siéger au groupe de direction promotion de la qualité.

Dès le début, les C S D n'ont pas été contre le principe même de la formation continue qui répond à une demande universelle d'assurance qualité, mais les C S D ne pouvaient pas accepter la façon selon laquelle cette « accréditation » se préparait en Belgique.

Elle ne correspondait pas aux souhaits de la profession francophone.

Lors de l'Assemblée Générale, en 1997, les membres des C S D ont voté une motion qui demandait au Conseil d'Administration des C S D de s'opposer à l'accréditation :

- L'argent destiné à l'accréditation est pris dans l'enveloppe des soins dentaires. Cette enveloppe doit servir pour le remboursement des dépenses de nos patients et non pas pour générer des revenus aux organisateurs de cours.
- Les contraintes imposées aux dentistes accrédités n'étaient pas acceptables.
- La situation malsaine de juge et partie dans laquelle se trouvaient les associations qui **vendaient** des cours et évaluent leurs cours.
- La restriction des points donnés pour les cours à l'étranger et la non reconnaissance pour la formation par lecture ou par internet

L'accréditation est **un échec cuisant** auprès de la profession dentaire francophone puisque, après 5 ans, seulement 800 dentistes sur 3.600 se sont accrédités. Cela nous conforte évidemment dans notre opinion.

Les élections dentaires de 2003 ont enfin **rendu aux C S D les sièges auxquels elles avaient droit**. A la Commission Nationale Dento-Mutualiste il y a 6 sièges pour les Organismes Assureurs et 6 pour les associations professionnelles dont 3 pour les francophones et 3 pour les flamands. Deux sièges appartiennent maintenant aux C S D.

Voilà en 2004 les C S D en place pour jouer leur rôle dans les différentes commissions du CNDM et défendre l'intérêt du dentiste francophone dans le système de l'accréditation.

Soyons clair : l'accréditation est un libre choix du dentiste et les CSD veulent aider leurs membres

« exercice libéral-valorisation de nos actes-maintien de notre champ d'activité »

en assurant un contrôle de prix des cours, en défendant toutes les formes de formation continue et en siégeant dans les commissions de l'accréditation pour défendre leurs membres.

Denturistes : Soyons clair !

Les techniciens de laboratoire dentaire sont nos partenaires et la plupart d'entre nous entretiennent d'excellentes relations avec eux.

Les C S D, dans le cadre du Conseil de l'Art Dentaire, participent au Groupe de Travail délégué d'actes.

Nous y avons reconsidéré ensemble avec eux-mêmes, la profession de technicien de laboratoire dentaire, leur dénomination, leur statut et leur formation et émis un avis au Ministre.

Mais les C S D disent NON aux denturistes et au lobbying exercé par cette minorité pour avoir accès à notre nomenclature.

Les C S D savent d'expériences vécues dans les autres pays, que la création de cette nouvelle profession ne diminue pas le coût des prothèses dès lors qu'elle est soumise aux mêmes conditions de travail que les dentistes et qu'en plus cela ouvre la voie de l'exercice illégal.

Soyons clair :

OUI à nos partenaires,
les techniciens de laboratoire dentaire et
NON aux denturistes

Hygiénistes : Soyons clair !

Les C S D ne peuvent accepter en ce moment la formation et la mise sur le marché d'une nouvelle profession alors que la pléthore existe toujours en Belgique, surtout côté francophone !

Il n'est pas moral et même irresponsable de former actuellement une sous-profession avec comme conséquence de condamner à un travail à temps partiel des dentistes dont la formation a coûté environ un million d'anciens francs par an à la population.

Une légalisation de la profession d'hygiéniste se justifie dans les pays en voie de développement et dans les pays où il y a pénurie de dentistes.

De plus, par notre présence dans les commissions internationales, nous savons qu'il est illusoire de prétendre que les hygiénistes ne travailleront que sous la responsabilité et en présence du dentiste.

Soyons clair : les C S D ne sont pas contre la profession d'hygiéniste, mais sont contre l'introduction d'hygiénistes en ce moment de pléthore en Belgique !!

Mais les C S D réclament, haut et fort, la possibilité pour chaque dentiste à engager une **assistante dentaire** indispensable à la pratique moderne de notre profession et cela grâce à des honoraires correspondant avec la réalité économique des cabinets et grâce à des aides spécifiques à l'embauche de personnel.

Soyons vigilants aux enquêtes menées par l'un ou l'autre car y répondront surtout les quelques personnes qui désirent la présence d'hygiénistes en Belgique.

Pour avoir une répartie, les C S D font elles mêmes aussi une enquête opposable.

Alors solidairement et nombreux, **répondez à notre enquête ci dessous :**

A renvoyer aux C S D par fax : 071/ 32.04.13,
Mail : administration.csd@incisif.org ou lettre

Etes-vous pour
ou
contre l'introduction des hygiénistes en Belgique

date + signature

« exercice libéral-valorisation de nos actes-maintien de notre champ d'activité »

Formation Continue et/ou Accréditation Comparaison

Formation Continue

But : maintien de l'agrément comme dentiste généraliste.

Obligatoire : pour que dans l'avenir vos patients puissent continuer à bénéficier d'un remboursement lors vos traitements dentaires.

Durée : période de 6 ans

Unité de mesure : heure

Conditions à remplir :

Pendant un cycle de 6 ans chaque confrère doit assurer sa formation continue en participant à 60 heures de cours soit 10 heures par an avec un minimum de 6 heures. Les heures manquantes sont rattrapables les autres années.

(pour le premier cycle, les confrères diplômés avant 2002 pourront n'avoir que 55 heures)

Choix des cours suivis : le praticien est libre de suivre les cours qui l'intéressent dans la mesure où ceux-ci ont un rapport avec sa profession

Pièces à fournir : Preuves de participations aux cours sur les quelles doivent figurer : le nombre d'heures assurées, le sujet de la conférence et la signature de l'organisateur. Pour les cours suivis à l'étranger, un résumé de la conférence pourra être demandé.

Conseils : dès à présent gardez toutes les pièces justificatives dans un dossier ad hoc et établissez une liste des cours suivis par année.

Prochaine échéance :

30 juin 2008 au plus tard

Accréditation

But : assurer une formation complémentaire, selon un cycle de 5 ans.

Facultative : pour le moment, le choix de s'accréditer ou non est laissé au libre arbitre du praticien.

Durée : cycle de 5 ans

Unité de mesure : unité d'accréditation

Conditions à remplir :

1. Obtenir un certain nombre d'unité d'accréditation dans des domaines bien spécifiques (7 sous domaines)
2. Participer à des activités dans le cadre de peer-review.
3. Collaborer sur demande du groupe « Promotion de la Qualité » à une éventuelle collecte de données.
4. Satisfaire à la condition du seuil d'activité pour l'année en cours.
Actuellement 300 prestations selon les codes INAMI
5. Rentrer une feuille individuelle de présence par recommandé avant le 31/03/2005 pour ce qui concerne l'année 2004 + données concernant le registre du cabinet dentaire.

Pour plus de renseignements se reporter à la circulaire INAMI reçue en début d'année

Rétribution :

Le confrère qui satisfait à toutes ces conditions reçoit, pour assurer sa formation un montant forfaitaire soit **2105,18 euros** pour l'année 2004 par exemple, (à condition de participer à tout le cycle des 5 ans)

Bien venue à nos nouv

Quelle a été le



Stéphanie Delire



Grégoire Gustin



Olivier Lievezoons

Stéphanie Delire

Pourquoi rejoindre les CSD ...

Il y a encore quelques mois, j'étais comme vous, je recevais l'Incisif dans ma boîte aux lettres, lisais les articles pour apprendre quels combats les Chambres menaient en faveur de notre profession, quelles décisions parfois saugrenues avait-on encore l'intention de nous imposer à court ou à long terme.

Me disais : « c'est sympa, ce qu'ils essayent de faire pour le bien être de notre profession et de nos patients ».

Et puis je laissais l'Incisif sur un coin de table et retournais à mes obturations ou essais de prothèses, sans trop me poser de questions.

De toute façon, s'il y a quelque chose à faire, ils le feront, me disais-je !

Et puis un jour, au détour, d'une conversation avec l'un des administrateurs, je me suis rendue compte de l'ampleur de leurs actions. Des heures et soirées entières prises sur leur temps libre et familial, et surtout, pour moi, ce qui reste encore une aberration à ce jour, c'est leur nombre restreint (15 personnes au total) sur une population d'environ 3600 dentistes francophones.

Ne vous êtes-vous jamais posé la question de savoir, s'ils n'avaient pas besoin d'aide ?

Et bien figurez-vous qu'ils en ont grandement besoin !

L'état nous pressant parfois comme des « citrons », les combats sont très souvent multiples et malheureusement pour nous, il n'est pas toujours aisé de tous les mener de front et de tous les remporter avec un si petit effectif.

C'est donc sans aucune prétention de ma part que je me suis proposée de les aider dans leurs nombreuses actions.

J'espère me rendre utile au sein des Chambres Syndicales dentaires, pour le bien être de notre profession et de celui de nos patients.

Venez nous rejoindre, vous qui êtes surtout indépendants.

Je peux vous l'assurer, il y a vraiment une ambiance très sympa au sein des Chambres; les réunions se font toujours dans la bonne humeur toutes sérieuses et importantes qu'elles soient.

Grégoire Gustin

Diplômé de l'ULB en 1998, je suis le namurois de l'équipe.

Je suis la troisième génération de dentiste de la famille. C'est en écoutant mon père me parler de l'évolution de notre profession que j'ai souhaité prendre part active au sein du conseil d'administration de NOS CHAMBRES . Il nous faut défendre nos droits car au fil du temps (et des générations) nos libertés sont restreintes et de nombreuses contraintes nous sont imposées.

eaux administrateurs ! ur motivation ?

Nous avons tous pour habitude de travailler esseulé dans notre cabinet et les CSD sont le meilleur moyen de nous unir en force pour assurer notre défense. Bonne lecture et bon travail à toutes et tous.

Olivier Lievezoons

Chers Consoeurs et Confrères,
Je m'appelle Olivier Lievezoons, j'ai 31 ans et mon cabinet est installé à Jumet. J'exerce aussi en milieu hospitalier. J'ai obtenu mon diplôme en 1997 à l'Ulg où j'ai suivi également un DES en implantologie orale de 2000 à 2002.

J'ai souhaité rejoindre les Chambres Syndicales Dentaires pour différentes raisons.

Evidement je suis très attaché au qualificatif "libéral" de notre profession et celui-ci doit être défendu.

Je me rends compte aussi qu'après quelques années de pratique et de formations complémentaires, on atteint vite une limite, frustrante. Quel est le pourcentage de mon modeste savoir que je peux mettre en pratique auprès du plus grand nombre de mes patients ? Tout cela faute d'une nomenclature au goût du jour, faute d'éducation à la santé ou d'une réelle prise de conscience de la santé buccale dans notre pays ... Ce combat là est politique et les CSD me semblent les plus à même de le mener.

Enfin les plus optimistes d'entre nous pensent peut-être que nous avons tort de nous plaindre dans le contexte économique actuel, que nous ne sommes pas les plus mal lotis. C'est probablement vrai. Mais pour ma part, rien n'est jamais acquis et nos droits méritent notre vigilance.

Nouvelle Composition du Conseil d'Administration des C S D

Présidente :

M. AERDEN, Bruxelles

Vice-Président :

B. MUNNIX, Eupen

Secrétaire Général :

E. VAN HULLE, Herstal

Secrétaire Générale adj. :

M-C UZEEL, Bruxelles

Trésorier :

Ph. SCAUT, Marcinelle

Administrateurs :

G. CHARLIER, Waterloo

S. DELIRE, Châtelineau

J-P. DUMONCEAU, Chapelle-lez-Herlaimont

G. GUSTIN, Namur

P. JAUMOTTE, Maffle

J. LEMAL, Charleroi

O. LIEVEZOONS, Jumet

D. PARDONGE, Cuesmes

N. SCHUHMANN, Bruxelles

Agenda des activités des CSD en janvier-février:

7/1 : Contact avec le Ministère de l'Intérieur concernant l'AFCN

8/1 : Présence à la «conférence de presse « Soins aux enfants démunis »

16/1 : Assemblée Générale des C S D

26/1 : CA (Conseil d'Administration) des CSD

19/1 : Réunion de la Commission Dento-Mutualiste, CNDM : obtention pour les C S D de 2 sièges d'effectifs et 1 siège suppléant dans le Groupe de Direction qualité de l'accréditation

21/1 : Réunion du Groupe de direction : Soins aux enfants démunis : contrôle du déroulement du projet

25/1 : Réunion dans le cadre du Dialogue Santé avec R.Demotte, Ministre de la Santé, et toutes les professions de santé : Le Ministre a exposé ses vues et projets pour le secteur de la santé en Belgique

27/1 : Réunion de l'UNPLIB (Union Nationale des Professions Libérales) sujets traités : les faux indépendants et le statut social

5/2 : Réunion dans le cadre du Dialogue Santé en présence des professions dentaires représentées dans la CNDM : les C S D continuent

- à mettre en garde contre les Maisons Dentaires basés sur le for-

fait à la capitation car les expériences dans les pays voisins en ont démontrés l'échec .

- à demander la réduction de la TVA sur nos produits comme dans les pays voisins
- à demander la perception du ticket modérateur

9/2 CNDM,(Dento-mut) :

- discussion au sujet d'un projet de récolte de données proposé par le collègue interuniversitaire.
- l'arrondissement de Bastogne est conventionné suite à l'ajoute de 2 dentistes

10/2 : Conseil de l'Art Dentaire :

- avis donné au Ministre résultant du GT délégation des tâches
- service de garde
- examen du projet de loi « publicité »

17/2 : CA des CSD

18/2 : réunion de l'UNPLIB :organisation d'une journée « Professions Libérales » voir les infos

19/2 : Front commun des professions de santé :organisation d'une action de sensibilisation vers le public et les autorités

Réflexions :

Cadeaux !:60.000 fonctionnaires pourront utiliser gratuitement les transports en commun pour aller au travail ; question : qui paye ? le contribuable, c.à d. vous et moi !

Valorisation de nos actes, vous avez dit valorisation ?

Coût pour l'entretien d'un unit : 452,64 +95,05 (TVA)= 547,00€ pour 3 heures = 182,36 €/h

2 consultations d'une demi heure pour un dentiste conventionné : 2 x 17,00€ = 34,00 €/h

Y aurait-il un problème ???

Infos

Cours gratuits : à bureaux fermés ! Les inscriptions aux cours gratuits ont été clôturées avant le 20 février car les cours étaient complets (300 personnes).

Nous observerons scrupuleusement l'ordre d'inscription pour les listes d'attentes

Aussi, s'il vous arrive de ne pas pouvoir être présent(e) alors que vous êtes inscrit(e), svp **signalez le immédiatement au secrétariat** : tel 071/31.05.42 pour nous permettre de contacter les consœurs ou confrères sur les listes d'attentes

Pour ceux qui désirent l'inclure dans leur système d'accréditation, **svp faites le nous savoir** en donnant votre n° d'INAMI

Statut Social :

Attention ! trop de dentistes conventionnés ne demandent pas leur statut social (1794,25€), ce qui leur est dû en compensation pour leur engagement social. Cfr article dans l'Incisif n° 136 Il faut le faire **avant la date du 10/3/04** !!!

Maintenance :

Très souvent pour ne pas dire toujours, le contrat pour une maintenance implique la clause de tacite reconduction.

Soyez attentifs si vous désirez interrompre, il faut le faire 3 mois à l'avance (cfr la date du contrat) et de préférence par lettre recommandée.

Attestations de Soins : Art. 3. Lors de la délivrance des attestations de soins et de fournitures figurant (aux annexes 1, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 27, 28) de l'arrêté royal du 24 décembre 1963 portant règlement des prestations de santé en matière d'assurance obligatoire contre la maladie et invalidité, le dispensateur de soins doit mentionner dans la case prévue à cet effet : <AR 2003-04-08/69, art. 1, 002; **En vigueur** : 01-04-2003>

- soit le montant des honoraires payés par le bénéficiaire;

- soit le mot " OUI ", si le bénéficiaire a payé l'intégralité de l'intervention personnelle réglementaire ou le mot " NON " si le bénéficiaire n'a pas payé d'intervention personnelle.

Colloque UNPLIB

Dans le but de positionner les professions libérales dans le monde politique comme un secteur qui compte, de restaurer l'image des professions libérales, de renforcer le lien entre les différentes professions et d'informer les professionnels de leurs droits et possibilités qui s'offrent à eux, l'UNPLIB (Union Nationales des Professions Libérales et Intellectuelles de Belgique) organise un colloque.

Thème : « Les professions libérales : moteur économique et social »

1. la place des professions libérales dans la société: créateur d'emploi, investisseur

2. le statut social des indépendants

3. évolution statistique hommes/femmes

4. évolution des techniques : secret professionnel, signature électronique,...

5. européanisation des professions libérales : déontologie, concurrence

Date : 1 avril 2004 de 13h30 à 18h

Lieu : Bruxelles et salle encore à convenir

PAF : 20€ pour les membres des C S D au lieu de 25€

Plus d'informations seront publiés ultérieurement sur notre site ; (www.incisif.org)

Joies et peines :

In Memoriam :

Un de nos pères nous a quitté

André GHETTE s'est éteint au début de cette année

Les plus anciens d'entre nous se souviendront avec émotion et reconnaissance de tout ce qu'il fit pour notre profession

Aux temps troublés et héroïques des débuts de notre défense professionnelle, il fut l'un des fondateurs de la Chambre Syndicale Dentaire du Hainaut Namur Brabant-Wallon dont il fut longtemps administrateur et président

Chacun put y apprécier son dévouement, sa probité, son sens de la confraternité et sa grande courtoisie.

C'est du fond du cœur que nous présentons à sa famille, dont nous partageons la peine, nos plus sincères condoléances.

In Memoriam

Les C S D présentent leurs sincères condoléances à la famille de notre confrère **DOSSE-RAY Dominique** Ulg 85

Si vous désirez nous faire part d'une naissance ou un décès, faites le parvenir au secrétariat des C S D

CABINETS ACHAT-VENTE

CODE 2000

POUR CAUSE DECES CEDE CAB.
DENTAIRE A GOSELIES TRES
BONNE
SITUATION CONDITIONS INTER-
ESSANTES RENS. AU
071/31.05.42
N° 2225

VEND CAUSE DECES EST France
TRES GROS CAB. DENT. HT DE
GAMME 4
FAUTEUILS MAT NEUF TEL
00.33.680.65.02.51
N° 2226

EMPLOI OFFRES

L.S.D. CODE 5000

DENTISTE CHERCHE 2 JOURS
SEM-AINE CONSOEUR L.S.D.
REPONSE
081/30.30.47
N° 5180

CH. COLLAB. DYNAMIQUE ET
COMPETENT CAUSE SPECIALISA-
TION

POSSIB. REPRISE CLIENTELE
PATIENTS FIDELES ET MOTIVES
CAB. PERFORMANT TEL
0498/08.89.62
N° 5181

EMPLOI DEMANDES

Assistantes CODE 7000

ASSIST. DENT. CHERCHE TRAVAIL
DANS LA REGION DE CHARLE-
ROI 35 ANS MOTIVEE TEL
0473/54.37.90
N° 7045

EMPLOI OFFRES

Assistantes CODE 8000

PR CAB DENTAIRE EN PLEINE
ACTIV. CH. ASS. DENT. FAUT. +
SECRET
DYNAM/MOTIV HOR ? T +
14/19 H MERC 11/19 H SO BXL
N° 8008

IMMOBILIER VENTE-LOCA- TION CODE 9000

PERIGORD SPLENDEIDE METAIRIE
9 MAISONS DE CARACT. DE

2A20 P. PARFAIT EQUIPEES 3 PIS-
CINES CHAUF TENNIS TEL
067/87.87.64
www.domainedesfargues.be
N° 9065

MATERIEL OFFRES CODE 11000

2 APPAREILS DE RADIOGRAPHIE
TROPHY ORAMATIC 50KV EN
PARFAIT
ETAT MOBILE : 800 €, FIXE AVEC
BRAS EXTRA-LONG : 500 €
TEL. 071/32.72.07 EN SOIREE
N° 11204

VENTE RX FAUTEUIL ELECTRIQUE
UNIT RITTER COMPRESSEUR
SILENCIEUX POUR 1625 € HTVA
TEL 071/32.89.82
N° 11205

A REMETTRE BXL PRINCE DE
LIEGE 15 ANS ACT 2 FAUTEUILS
RX TROPHY COMP RECUP AG
CHEMICL PT INSTR PRODUITS TEL
0478/91.55.88
N° 11206

Avantage à nos membres : notre assurance hospitalisation

Dans un contexte économique difficile, qui voit notamment une constante augmentation du coût des frais de soins de santé;

Là, où d'autres mutuelles ou compagnies d'assurance augmentent les primes (5%, voir 10%),

Là, où une franchise à charge du patient est introduite ou augmentée,

Là, où des réductions de prime pour les familles nombreuses sont supprimées,

Là, où certaines restrictions sont introduites (choix du type de chambre, prestataire),

NOUS POUVONS VOUS ANNONCER QUE NOUS MAINTENONS **LES AVANTAGES ET LES PRIMES** DE NOTRE CONTRAT HOSPITALISATION ET FRAIS DE SOINS DE SANTE **INCHANGES** POUR LA PROCHAINE ECHEANCE.

ASSURANCE HOSPITALISATION

En tant que membre des C S D vous pouvez souscrire à l'assurance – groupe que nous avons conclue avec la DKV.

Celle-ci couvre les frais de soins et d'hospitalisation à un tarif préférentiel. (voir conditions générales)

Les avantages:

- Remboursement intégral sans franchise dans le cadre d'une hospitalisation (dans les limites des conditions particulières).

- Libre choix de l'établissement de soins et du praticien.
- Remboursement des frais médicaux ambulatoires « Maladies Graves »
- Valable dans le monde entier

Cotisation **inchangée pour 2004** par rapport à 2003.

La souscription et le paiement doivent se faire obligatoirement avant **le 1^{er} mai**.

Pour les membres assurés ailleurs, il est possible d'intégrer notre groupe **sans délai d'attente** (sauf en cas d'accouchement et de maladie préexistante), pour autant que la demande soit faite au moins trois mois avant l'échéance du contrat existant.

Demandez l'information et/ou votre formulaire d'inscription à notre secrétariat.

Avantage à nos membres : logiciel de gestion à prix avantageux

Les C S D ont obtenu pour leur membres une réduction sur le prix d'un logiciel de gestion pour le cabinet de 1.000 € à 250 €.

Informez-vous soit par demande faxée à notre secrétariat soit en cliquant sur le lien situé sur notre site avec la société Cyberdent :

(www.incisif.org)

« Les espérances de ceux qui raisonnent juste sont réalisables, celles des insensés ne le sont point »

Démocrite

- Un exercice libéral ?
- Un champ d'activité digne de votre formation, respectueux de votre expérience?
- Des honoraires décents ?
- Une nomenclature adaptée à la réalité ?

Si, comme le Conseil d'Administration, vous estimez que ces quatre points sont dignes d'être des piliers de notre profession, alors, Chères Consœurs, Chers Confrères,

rejoignez-nous en accordant ou en renouvelant votre confiance en
les **C S D**, **Chambres Syndicales Dentaires**,
l'association de défense professionnelle la plus représentative !

Donnez-vous les moyens de voir vos avis réellement relayés au plus haut niveau.

Plus nous serons nombreux et plus votre voix sera entendue.

N'abandonnez pas au politique et aux insensés le soin de régenter votre profession, votre avenir.

Dans le contexte général actuel, vous voulez un service proche de vous et de vos besoins, pour un exercice professionnel plus serein ? Les CSD vous le proposent, dans la transparence.

Vous aussi, raisonnez juste !

Cotisations 2004

Cotisation ordinaire	245 €	Diplômés 2001	165 €	Diplômés 2004	20 €
Ménage de praticiens	305 €	Diplômés 2001	125 €	Praticiens +de60ans	215 €
4 enfants ou plus à charge	215 €	Diplômés 2003	75 €	Membre honoraire	75 €

A verser au compte : **776-5985388-03**
des C S D , Bld Joseph Tirou, 25/9- 6000 Charleroi

« Lorsqu'il y a une valeur accordée à quelque chose, le coût n'est pas important, lorsqu'on n'en voit pas la valeur, le coût devient une excuse ! »

Dans le cadre de votre défense professionnelle les C S D vous offrent :

- 4 cours gratuits pour répondre à vos obligations légales.
- Une Assurance hospitalisation très intéressante
- Des conseils, assistance, informations tant nationales qu'internationales...
- Un site web très complet avec mise à jour quotidienne : www.incisif.org
- Des avantages : un programme de gestion informatique à un prix défiant toute concurrence des réductions à d'autres cours ou colloques

et les C S D vous représentent et vous défendent dans toutes les instances, à tous les niveaux !